



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-04-2026 /

Dossier complet le : 27-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017234/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de 999.9 kWc a Clarafond Arcine (74270)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYAN'ENR

Raison sociale

SYAN'ENR

N° SIRET

83412596500022

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RAVAUD

Prénom(s)

PATRICE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une petite centrale photovoltaïque de 999 kWc sur un délaissé autoroutier sur la commune de Clarafond-Arcine en Haute-Savoie. Le terrain est actuellement utilisé pour le stockage de matériaux inertes par une entreprise de BTP. Le site prend place sur les parcelles B0872, B0873, B1191, B1197, B1198 et B1201 appartenant à la commune de Clarafond-Arcine. La surface de ces parcelles est de 2,1 ha. La surface clôturée est de 9740m². Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des rangées de tables, orientées vers le sud et ancrées dans le sol via des pieux battus. Une piste d'exploitation d'une largeur de 3m et d'environ 150 m de long équipée d'une aire de retournement sera créée.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à valoriser un site qui avait été déboisé lors de la construction de l'autoroute, qui a été laissé en état et qui est partiellement utilisé pour le stockage de matériaux. L'installation d'une centrale solaire de 999.9 kWc permettrait de participer aux objectifs départementaux de production d'énergies renouvelables. En Haute-Savoie, 60MWc de puissance photovoltaïque étaient installés à fin 2021, pour un objectif à environ 440MWc à l'horizon 2030 avec une déclinaison départementale des objectifs inscrits au SRADDET. Avec la production de 1,2 GWh/an, cela couvrirait l'équivalent de 20% des besoins en électricité de la commune (la commune consommant 5,7 GWh tout usage confondu).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

es travaux sont prévus pour une période allant de 4 à 8 mois. Les travaux débuteront en dehors des périodes d'activité de la faune pour réduire le risque de mortalité directe de la faune. Les travaux seront séquencés en 5 phases : 1. Préparation du terrain : coupe de la végétation, déplacement/remplacement des barrières avec la pose d'une barrière imperméable pour protéger la petite faune pour la durée des travaux, dégagement des emprises, modification de la piste interne, installation de la base vie 2. Réalisation des ancrages (pieux battus), plantés à environ 80 cm de profondeur dans le sol. 3. Montage des structures porteuses métalliques et installation des panneaux solaires photovoltaïques 4. Travaux électriques : Raccordement des panneaux les uns aux autres et aux onduleurs. Les câbles électriques seront enterrés et connectés aux onduleurs et aux transformateurs à l'intérieur du poste 5. Remplacement de la barrière imperméable par une barrière perméable à la petite faune et mise en service de l'installation Gestion des déchets de chantier : les déchets seront collectés et triés dans des bennes afin d'être ultérieurement valorisés dans les filières adéquates

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation : (prévue pour une durée de 30 ans) La centrale PV nécessite une maintenance très ponctuelle pour assurer son bon fonctionnement. Les panneaux solaires s'auto-nettoieront grâce aux précipitations. Le parc photovoltaïque sera surveillé en temps réel pour détecter les éventuels problèmes et les réparer rapidement. Une maintenance préventive annuelle sera réalisée sur l'installation pour contrôler l'état des modules et des onduleurs. Des maintenances curatives ponctuelles seront réalisées sur le site après la réception d'une alerte de défaillance de l'installation. Phase démantèlement : Le démantèlement vise à retirer et à désassembler les panneaux solaires, les structures de support et les équipements associés quand celle-ci arrive en fin de vie (au bout de 30 à 40 ans). Le démantèlement implique la déconnexion des installations électriques, le retrait des câbles souterrains, le démontage des structures métalliques et la pose des panneaux solaires. Des mesures de sécurité seront mises en place pour prévenir les risques environnementaux et pour garantir la protection des travailleurs. Une fois les équipements démontés, ils seront triés pour le recyclage ou l'élimination appropriée. Le site sera ensuite restauré pour minimiser l'impact sur l'environnement et assurer la réhabilitation du terrain.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration préalable de travaux en application de l'article R 421-9 alinéa h

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance Nombre de panneaux de 545 Wc Surface cloturee Surface de panneaux projetee au sol	(999.9, kWc) (1836, unites) (0.97, ha) (7000, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° ° Lat. : °N ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Le site est en zone de montagne. Une étude de discontinuité sera menée en parallèle de cette demande en vue d'une soumission à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Au vu de sa proximité avec l'autoroute, le projet est couvert par le plan de prévention du bruit de l'autoroute A40. Le projet n'aggraverait pas les nuisances sonores pour les habitations alentours : celle-ci sont suffisamment éloignées et séparées par l'autoroute : le bruit généré par les onduleurs n'augmenterait pas le niveau sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est dans aucun périmètre de protection aux abords d'un monument historique. Le plus proche, la Tour de Mons sur la commune de Vanzay est située à 3 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Toutes les zones humides identifiées, que ce soit selon le critère floristique ou pédologique, ont été intégralement évitées par les emprises du projet. La cartographie des zones humides identifiées est disponible en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Clarafond-Arcine a un plan de prévention des risques naturels datant de novembre 2011. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Le site est dans une zone classée à risque nul au niveau des risques naturels.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site se situe dans le site Natura 2000 "Les Usses" (FR8201718). Ce site vise principalement à protéger et améliorer la qualité des eaux du torrent des Usses. Les incidences du projet sur le site Natura 2000 ont été évaluées (voir le formulaire d'évaluation des incidences annexes à cette demande), les habitats et espèces d'intérêt communautaire ont été intégralement évités.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les matériaux constituant les modules ne sont pas de nature à pouvoir modifier la qualité des eaux pluviales ruisselant sur les modules et s'infiltrant dans le sous-sol. La piste d'exploitation est composée de matériaux drainants : aucun impact n'est attendu sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'engendre pas de besoin d'équipement en eau potable ni en assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les habitats à enjeux pour la faune ont été évités de manière à réduire au minimum l'impact du projet sur les milieux naturels.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'incidence sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 car aucun habitat d'intérêt communautaire n'est concerné par le projet et les espèces d'intérêt communautaire pouvant être impactées font l'objet de mesures permettant de conclure à l'absence d'incidences notables sur l'état de conservation de ces espèces. Les résultats du prédiagnostic environnemental ayant permis d'arriver à cette conclusion sont disponibles en annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espace naturel supplémentaire. Notre projet consommera environ 450 m², lié à l'implantation de la piste interne d'exploitation en matériaux drainants, mais permettra le retour à l'état naturel de la piste d'exploitation actuelle d'environ 1300 m². Au final, notre projet va permettre la reconstitution de 800 m² d'espace naturel. L'espace sous
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires et la phase de travaux est bien encadrée par une réglementation stricte pour ne pas risquer d'engendrer de risques
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Une legere augmentation du trafic pourra etre observee en phase travaux. Neanmoins, cette augmentation sera limitee dans le temps et en volume : la construction d'une telle centrale necessite une dizaine de camions sur la duree du chantier. Ce volume n'est donc pas de nature a generer des incidences sur le trafic routier local. En phase exploitation, aucun impact n'est attendu.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet sera source de bruit uniquement en journee, a cause des onduleurs. Les niveaux sonores estimes sont nettement inferieurs a l'autoroute A40 situee a proximite au nord du projet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier genere de faibles vibrations. La phase exploitation ne genere aucune vibration. Le trafic de l'autoroute A40 situee a proximite genere bien plus de vibrations et ce en continu
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est source d'aucune emission lumineuse. Aucun éclairage n'est prevu sur le site, qui n'engendrera ainsi aucune augmentation des emissions lumineuses du secteur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La phase chantier n'engendre pas d'effluents. Le chantier sera équipé de sanitaires autonomes (douches, WC) munies de cuves de stockage des effluents. Ces cuves seront régulièrement vidangées. Durant la phase exploitation, aucun effluent n'est rejeté non plus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les phases chantier et démantèlement du projet engendrent la production de déchets inertes non dangereux (pièces d'usures, emballages, déchets ménagers, ...). Ces déchets seront collectés et triés dans des bennes dédiées, puis évacués afin d'être valorisés dans les filières adéquates. Le démantèlement engendre très peu de déchets en raison du caractère recyclable des éléments constituant le pont. La phase
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucune sensibilité n'est répertoriée sur site ou à proximité vis à vis du patrimoine architectural, culturel et archéologique. Du fait de sa situation géographique, le projet ne sera que très peu visible. La végétation autour du projet, jouant le rôle de masque paysager, sera intégralement conservée. Aucun impact paysager n'est attendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Projet compatible avec l'usage dégradé du terrain d'implantation

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du présent projet, une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 est nécessaire. Le formulaire d'incidence ainsi que le résultat du pré-diagnostic environnemental sont joints à ce dossier. Aucun habitat communautaire n'est concerné par le projet. Aucune incidence n'est donc attendue sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour lesquelles ces sites ont été désignés. Les espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles ces sites ont été désignés et pouvant être impactées par le projet font l'objet de mesures permettant de conclure à l'absence d'incidences notables sur l'état de conservation de ces espèces.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

voir note de présentation du site et du projet et pré-diagnostic environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - Le projet est situe sur un delaisse autoroutier non valorise et sans conflit d'usage. - Les secteurs presentant des enjeux ecologiques importants, ont ete integralement evites dans cette variante du projet, celui-ci s'implantant sur des habitats a enjeux ecologiques faibles a moderes. - Au vu de la nature du projet, de sa localisation et des differentes mesures environnementales qui seront mises en oeuvre, celui-ci n'a pas d'incidences notables, ni directes ni cumulees, sur le milieu naturel. - Aucun impact paysager, ni aucun impact sur les milieux physique et humain n'est a prevoir. Nous considerons que ce projet de petite taille sur un site a moindre enjeu foncier et ecologique peut etre dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom RAVAUD

Prénom **Patrice**

Qualité du signataire Directeur General

À Poisy

Fait le 23-04-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)